

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

Mise en place de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy et
réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen
Crédit d'investissement (Fr. 292'000.--) (356-24.02)

Vu le PDCOM approuvé par le Conseil municipal au mois de juin 2023 ;

Vu la nécessité de mettre à jour le réseau cyclable de la Ville de Lancy ;

Vu l'émergence de nouveaux modes de mobilité douce, tels que trottinettes, vélos-cargos, et autres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 292'000.-- destiné à la mise en place de la stratégie cyclable de la ville de Lancy et réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'achèvement du schéma cyclable complet, estimé à 2025, sous la rubrique 7900.33209 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Caroline MONOD

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020 - 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

**Ecole du Sapay – Construction d'un préau couvert
Crédit d'investissement complémentaire (357-24.02)**

Vu l'augmentation significative du nombre d'élèves limitant l'utilisation des préaux en cas d'intempéries, notamment en raison d'un manque de préaux couverts ;

Vu le caractère impératif de prendre des mesures correctives afin de se conformer aux exigences légales ;

Vu l'insuffisance du préau principal entre l'école 1 et l'école 2 ;

Vu que la répartition des coûts se fera à part égale entre la commune de Plan-les-Ouates et la Ville de Lancy ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinea 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 76'000.— destiné à la construction d'un préau couvert à l'école du Sapay, initialement non prévu dans le crédit d'investissement destiné à la construction de l'école intercommunale, voté le 15 décembre 2011 ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 décembre 2011.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Caroline MONOD

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un bail de type locaux d'activité de la Chambre genevoise immobilière pour une durée de 25 ans, renouvelable tacitement de 10 ans en 10 ans.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Caroline MONOD

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 février 2024

**Transition énergétique à Lancy – Assainissement de l'éclairage dans sept écoles
Crédit d'investissement (Fr. 2'665'525.--) (355-24.01)**

Vu l'engagement de la Ville de Lancy à mettre en place une politique énergétique durable ;

Vu les directives de la législation cantonale et les objectifs ambitieux du Plan climat lancé en ;

Vu la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration significative de la qualité de l'éclairage qu'engendra ce projet ;

Vu l'étude réalisée par Ilico, mettant en lumière les besoins urgents de rénovation pour une performance énergétique accrue et une meilleure qualité d'éclairage ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission travaux, séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstention(s)

-
1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'665'525.-- destiné à l'assainissement de l'éclairage des écoles du Petit-Lancy, de la Caroline, des Morgines, du Bachet, Cérésole, des Palettes et Tivoli ;
 2. de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50600, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14060 ;
 3. de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du programme éco21, pour un total d'environ Fr. 60'000.--, détaillé ci-après, sous la rubrique 2170.63400 ;
 4. d'amortir chaque investissement dès l'année de sa première utilisation (estimée entre 2024 et 2026, au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 2170.33006 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Caroline MONOD

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 février 2024

Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'758 et approuvant la constitution d'une servitude sur le domaine public communal N°3832 de la commune de Lancy (avenue Curé-Baud) (353-24.01)

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique du dressé le par Me Claude Terrier, qui prévoit la constitution, en faveur de la parcelle n°5376 de la commune de Lancy, propriété de la SI EN SAUVY SA, à charge de la parcelle n°dp3832, relevant du domaine public communal, d'une servitude d'empiètement de palplanches et de canalisations en sous-sol, d'une surface de 69.80 m², dont le propriétaire du fonds dominant conservera en conséquence la propriété, respectivement les profits, risques, charges, l'entretien et responsabilité ;

Vu que cette opération foncière ne ressort pas du plan localisé de quartier n°29'758 « Chemin des Rambossons, entre l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Semailles » adopté par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve l'opération foncière précitée ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 4, alinéa 2, lettre b de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 janvier 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention(s)

1. D'approuver l'opération foncière suivante résultant de l'acte authentique dressé par Me Claude Terrier :
 - Constitution, en faveur de la parcelle n°5376, en charge de la parcelle n°dp3832, relevant du domaine public communal, d'une servitude d'empiètement de palplanches et de canalisations en sous-sol, dont le propriétaire du fonds dominant conservera en conséquence la propriété, respectivement les profits, risques, charges et responsabilité.
2. D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant les opérations foncières précitées.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :

Caroline MONOD

M 104/2024

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La densification de la ville de Lancy est stratégique. Comme indiqué dans le PDCom

« La croissance de la population larcéenne prévue à l'horizon 2030 aura également un impact sur la pratique du sport à Lancy. La commune se doit d'anticiper l'augmentation de la demande et de s'adapter aux nouvelles pratiques. ».

Toujours dans le PDcom, une étude indique que l'état de santé dépend de nombreux facteurs, qui atteste que le lien social - sport - santé est déterminant.

Cette densification s'accompagne de constructions qui amènent de nouveaux habitants qui génèrent des besoins sociaux, publics, sportifs ou sanitaires.

Ainsi, quand tout un quartier « sort de terre », il est nécessaire de réfléchir aux espaces publics, à la mobilité, aux besoins d'école et de crèches et de bien d'autres réponses à apporter à ces besoins dont la commune à la charge.

Nous pouvons constater que les réponses apportées en matière d'infrastructures sportives ne sont pas automatiques et il semblerait que ce besoin soit régulièrement relégué au second plan.

S'il faut reconnaître que les crèches, l'école ou des commerces de proximité sont des besoins importants, voire prioritaires, il nous paraît fort dommage de reléguer les activités sportives au second plan alors qu'elles apportent de nombreux avantages dans les quartiers tant en termes sociaux que de santé publique.

Il n'est pas nouveau que les interactions sociales dans le sport participent à l'intégration et à créer une dynamique intéressante dans les quartiers visés. Il n'est malheureusement pas récent non plus que le problème de sédentarité devient un problème majeur pour la santé et de nombreuses campagnes tentent de faire bouger toutes les générations pour le bien de chacun et chacune et par conséquent, pour le bien de tous.

Ainsi, nous sommes satisfaits de constater des aménagements de type Urban-Training dans les parcs ou de voir des coordinations intercommunales qui permettent à des salles comme à celle du Sapay de voir le jour.

Cependant, ces quelques exemples montrent l'insuffisance des infrastructures dans les quartiers et il est regrettable de voir des habitants devoir se déplacer, parfois, loin de chez eux, pour pratiquer leurs activités sportives.

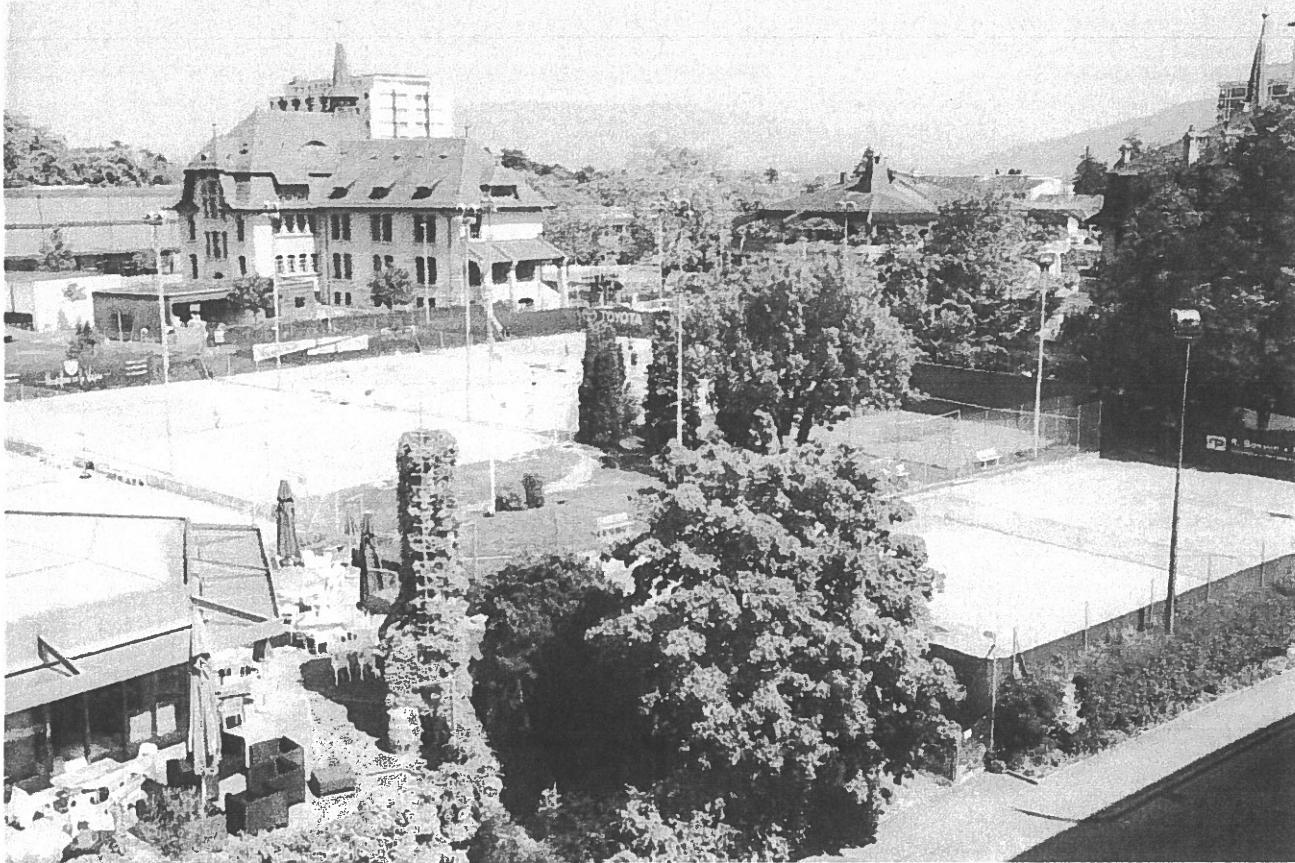
Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. relever la priorité des besoins en infrastructures sportives dans tous ces projets d'aménagements urbains en les mettant au premier plan;
2. systématiquement inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout le projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.);
3. construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier.

Pour le groupe PDC-VL, Virginie Vandeputte-Veselov

Lancy, le 2 février 2024

LTC: Pétition de soutien pour le projet de rénovation du Lancy Tennis Club



Chers membres, chers juniors, amateurs de tennis, clients du restaurant, et chers habitants de Lancy,

En apposant votre signature sur cette pétition, venez exprimer votre soutien au projet de rénovation du Lancy Tennis Club, un lieu emblématique créé en 1928. Ce club a été bien plus qu'un simple terrain de tennis ; il a été un lieu de rencontres familiales, intergénérationnelles, et de restauration, contribuant à la vie de Lancy.

Les installations vieillissantes actuelles menacent la pratique du tennis et l'accueil au restaurant. En collaboration avec les autorités de la commune, un projet de rénovation a été élaboré. Celui-ci inclut la modernisation du club house, l'aménagement du parc herborisé, et la rénovation des courts de tennis, pour que le tout réponde aux normes de sécurité et énergétiques.

À l'approche du vote du conseil municipal prévu début décembre 2023, nous sollicitons votre signature pour démontrer à la Ville de Lancy que ce projet est essentiel et bénéficie d'un large soutien.

Le Lancy Tennis Club, avec près de 400 membres actifs, 250 juniors, et un riche héritage sportif, mérite notre unité en faveur de cette cause.

Votre signature revêt une importance cruciale pour l'avenir de notre club.

N'hésitez pas à contacter le comité du Lancy TC pour toute question à l'adresse email : info@lancytennisclub.ch.

Signez cette pétition afin de soutenir le projet de rénovation du Lancy Tennis Club, et contribuons ensemble à préserver ce lieu convivial dédié au sport et aux rencontres. **Délai de signature 20.12.2023.**

La pétition est ouverte à la signature d'autres personnes, ainsi qu'à celle des juniors et des enfants, avec l'autorisation de leurs parents. N'hésitez donc pas à partager la pétition et à solliciter vos amis.

Cette pétition en ligne n'est toutefois possible que pour les personnes âgées de plus de 15 ans.

Pour les enfants et juniors de 15 ans et moins, il reste possible de signer le formulaire soumis par email ou distribué par les professeurs de tennis.

Cordialement,

Le Comité du Lancy Tennis Club

Pétition comportant 618 signatures

Paulo Da Silva (vice-président du Lancy TC)

M 098/2023

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Bougeons avec le marché de Noël

« L'objectif du marché de Noël de Lancy est de proposer un événement festif et convivial, offrant aux visiteurs la possibilité de se retrouver (en famille, entre amis ou collègues), pour faire des achats, déguster des mets et boissons divers et variés, découvrir des artisan-e-s de la région ou tout simplement se divertir et passer un bon moment ». Voilà ce qu'on peut lire sur le site de la commune.

Si le marché de Noël est un événement ancré dans la tradition et la culture de notre commune, sa situation géographique ne devrait pas être ancrée de la même façon. Longtemps sur la place du 1^{er} Août, il s'est déplacé il y a maintenant deux ans dans le quartier de Pont-Rouge où il tiendra prochainement sa troisième édition.

Notre commune est grande et les lieux pour installer le marché de Noël sont multiples. Il est temps de faire vivre l'ensemble de la commune en proposant de faire bouger certaines des activités qui n'ont pas leur raison de vivre que par le lieu qu'ils occupent. Les habitants auront ainsi la possibilité de participer en visitant l'ensemble de notre commune.

Les habitants seront très heureux de venir découvrir près de chez eux ce marché.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Identifier de nouvelles places potentielles pour accueillir le marché de Noël
2. Organiser les prochains marchés de Noël en renouvelant chaque année son emplacement et en effectuant un tournus de emplacements précédemment identifiés.

Pour le PLR
Thierry Dérobert

Conseil municipal du 7 décembre 2023

Motion renvoyée à la Commission de la culture, communication et promotion économique par 33 oui, 0 non, 1 abstention

Conseil municipal du 15 février 2024